



## Contrat de travail renouvelé toutes les semaines depuis 6 mois

Par **lincgoody**, le **16/04/2011** à **11:58**

Bonjour,

Ce message n'est pas pour mon cas mais pour celui d'un ami.

Il travaille depuis 6 mois dans un hôtel en tant que réceptionniste de nuit au départ 3 jours par semaine, avec une amplitude horaire de 22h-7h . Depuis janvier l'amplitude a changé, de 23h à 6h avec des changements de dernière minute (l'employeur l'appelle parfois en début de journée pour lui dire que finalement il ne travaillera pas le soir) et ce mois-ci il ne travaille que 2 jours par semaine (voire 1 jour ) car on lui a enlevé un jour de travail au profit d'un autre collègue qui lui devait rattraper des heures...

Son contrat de travail n'est pas qualifiable de CDD, car cela fait 6 mois que toutes les semaines on lui renouvelle un contrat pour 3 jours et que celui ci est modifié à la dernière minute, ni de CDI , ni d'intérim car il ne touche aucune prime (je n'ai pas non plus mentionné que pour l'exercice de ses fonctions il ne touche aucune prime de nuit, de caisse...)

Pourriez vous m'indiquer quel est son statut? Si dans le milieu hôtelier cela est fréquent? L'employeur est il dans ses droits?

Merci par avance pour vos réponses et votre aide.

Bonne journée.

Par **P.M.**, le **16/04/2011** à **12:47**

Bonjour,

Sans contrat de travail, le salarié est en CDI...

Dans le cadre d'un temps partiel, le contrat de travail est obligatoire et je vous propose [ce dossier](#)